Publié le 07/07/2020

2020 : une nouvelle charte d'attribution des logements

Nos priorités, nos engagements : découvrez la nouvelle charte d’attribution des logements locatifs votée par le Conseil d'administration de chacune des sociétés 3F.

Moins technique, plus claire et accessible à tous, la nouvelle charte d’attribution votée par le Conseil d'administration reflète les priorités, les engagements et les principales missions partagés par les sociétés 3F :

- accueillir les salariés et les ménages modestes,
- accompagner dans l’accès au logement et le maintien en place les personnes en difficultés,
- optimiser le parcours résidentiel de nos clients,
- tout cela en lien avec les acteurs des territoires.

Lifting tant sur le fond que sur la forme : notre charte d’attribution des logements était devenue, au fil des années, dense et difficile à lire avec la succession des lois Dalo, Molle, Alur, Égalite et Citoyenneté, Élan, et la multiplication de nouvelles dispositions réglementaires.

Lire la charte d'attribution